

AIDES AUX ENTREPRISES

AVEZ-VOUS FAIT LES DÉMARCHES ?



FONDS DE SOLIDARITÉ

- 1500 et + € versé par l'Etat et la Région
- En savoir plus [Cliquer ici](#)



ACTIVITÉ PARTIELLE

- Pour éviter le recours aux licenciements économiques en cas de difficultés [Cliquer ici](#)



IMPÔTS

- Reports, délais de paiement, mesures exceptionnelles... [Cliquer ici](#)



URSSAF

- Report de paiement, ajustement des échéanciers... [Cliquer ici](#)



SÉCURITÉ SOCIALE DES INDÉPENDANTS

- Aide de 1250 € automatique octroyée par le CPSTI [Cliquer ici](#)
- Report d'échéances et de délais de paiement [Cliquer ici](#)
- Actions sociales : Prise en charge des cotisations, aides... [Cliquer ici](#)



PGE ET BANQUES

- Prêt Garanti par l'Etat pour soutenir votre trésorerie [Cliquer ici](#)
- BPI : Apport de cash, sécurise les découverts [Cliquer ici](#)



AGIRC-ARCO

- Jusqu'à 1500 € versés aux chefs d'entreprise ayant la qualité de salariés [Cliquer ici](#)



CAISSE DE CONGÉS

- La caisse CIBTP du Grand-Est prend des mesures d'aide [Cliquer ici](#)



PROBTP

- Garantie arrêt de travail, cotisations, facilité de paiement... [Cliquer ici](#)

GSC

- 1500 € versés à tout chef d'entreprise affilié rencontrant des difficultés financières [Cliquer ici](#)



ASSURANCES

- Paiement des loyers en différé, maintien des garanties [Cliquer ici](#)

VOUS CONSEILLER
VOUS ACCOMPAGNER
VOUS DÉFENDRE